L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI MATIN, 6 DECEMBRE.

La difficulté avec le Brésil.

Renvoi du Consul des Etats Unis.

Voici la lettre du secrétaire brésilien pour le gouvernement du Brésil, qui révoque l'exequatur du Consul des Etats-Unis à B Sia à cause de sa conduite dans l'affaire de *Florida* :

Palais du gouvernement de Bahia,
7 octobre 1864

Monsieur :

Le soussigné ayant été informé de l'outrage si rieux commis par le steamer *Wachusett* des Etats Unis de l'Amerique du Nord, en violation de la neutralité de l'Empire et au mépris de sa souveraineté, en capturant traitreusement et sous le couvert de la nuit, dans le port même de cette capitale, le steamer *Florida* des Etats Confédérés —et comme, en outre des règles les plus sacrées du droit des gens observées parmi les nations civilisées et qui prohibent l'accomplissement d'actes aussi répréhensibles par des nations civilisées, le soussigné regardant comme un engagement de respect pour la neutralité du Brésil la parole d'honneur de M. T. F. Wilcox, consul des E Unis de l'Amérique du Nord, qui dans les termes les plus explicites avait promis d'obtenir du capitaine du dit steamer Wachusetts l'observation de ses devoirs en respectant la souveraineté de l'Empire et en s'abstenant de tous actes hostiles dans ses eaux ; le soussigné ne peut manquer de protester solennellement contre l'outrage en question, d'autant plus qu'il considère le sus sol comme impliqué dans le fait précédent, que malgré sa promesse formelle il n'a offert aucune explication tendant à diminuer sa responsabilité.

Et comme l'événement survenu et le silence observé jusqu'à présent a eu sujet par le Consul des Etats-Unis prouve évidemment que le sous signé ne peut plus compter sur les dit Consul pour faire respecter la neutralité et la souveraineté de l'Empire par les navires belligérants des dits Etats, il a l'honneur d'interrompre ces relations officielles avec lui, jusqu'à ce que le gouvernement impérial qui va être informé de cet événement inattendu et déplorable ait délibéré sur l'affaire, en pleine connaissance des faits et suivant sa sagesse supérieure.

Le consul est également notifié que des ordres positifs ont été envoyés aujourd'hui aux différentes autorités pour refuser admission au *Wachusetts* dans aucun des ports de cette province. Dans ce but, les moyens de force les plus énergiques seront employés, suivant les instructions ministérielles aux affaires étrangères de 23 juin de l'année dernière, s'il s'est rendu nécessaire par l'obstination criminelle manifestée par ce steamer, dans son refus d'obéir aux intimations qui lui ont été transmises, en continuant ainsi à entraîner les droits que lui imposent les lois internationales et l'honneur et la dignité de son propre pavillon.

ANTOINE JOACHIM DA SILVA GOMES.

LES COLONIES ANGLO-AMERICAINES

—Au moment où les colonies anglaises de l'Amérique du Nord travaillent à s'organiser en confédération sous l'oil et avec l'encouragement de la mère-patrie, il devient intéressant, dit l'*International* de Londres, d'établir par des chiffres l'importance qu'aura le nouvel Etat et le poids dont il pourra peser dans l'équilibre instable de l'Amérique du Nord.

La confédération de l'Amérique anglaise comptera 3,800,000 habitans. A la proportion dont la population s'accroît, elle dépassera dans cinq ans celle de la Belgique et celle de la Bavière, et dans dix ans celle de la péninsule scandinave. La superficie puitivre s'élève à 13,000,000 acres (5,200,000 hectares), et les produits de sol à 100 millions de dollars annuellement.

Elle a déjà sa place marquée parmi les Etats maritimes. Elle compte plus de 70,000 matelots et pêcheurs. L'année dernière, on a construit dans ses ports 623 vaisseaux, d'un tonnage de 220,312 tonneaux. Son exportation annuelle monte à plus de 68 millions de dollars.

Le mouvement qui tend à rapprocher entre elles ces diverses colonies et, comme résultat final, à les séparer de la métropole, mérite d'être suivi avec intérêt. Ce passage de la suprématie monarchique à l'autonomie républicaine absolue rencontrera probablement moins d'opposition en Angleterre qu'au sein même du Canada, dans lequel l'élément royaliste et aristocratique est vigoureusement incarné chez les descendants de la noblesse française dans le Bas-Canada, où les édits de nos rois et les coutumes de l'ancien régime ont encore force de loi.

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nouvelle Orléans.

Septième état annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union, publié ainsi que l'exige la loi et sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1863.

Primes sur les risques d'incendie	69,367 56
" " des rivières	9,270 60
" " des mers	15,855 56
	94,493 71
Sa moitié, primes remboursées	1,261 25
Primes non expirées le 30 avril 1863	96,811 24
	98,912 96
Portes payées dans la même période, savoir :	147,724 24
Pertes par les incendies	25,491 93
" sur les rivières	3,524 00
" sur les mers	15,671 46
Total des pertes	44,687 41
Ré-assurance	1,649 44
Dépenses et intérêt sur scrip (escompte et intérêt)	37,311 69
Quinze pour cent remboursés	11,924 30
Ma réserve, pour risques non expirés	53,275 71
	147,724 2

L'actif de la compagnie est comme suit :

Billets de spéculation	142,679 70
Prêts garantis par hypothèques	19,945 00
Prêts personnels	90,218 18
Effets pour primes	56,970 0
Scrips d'autres compagnies	219 00
Actions, bons et autres sécurités	62,000 00
Fonds s'ayant pas cours	81,657 90
En caisse	34,342 99
Comptes individuels pour primes	52,875 90
	644,261 34

Le susdit tableau est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. M. CRAWFORD, Président.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 1er mai 1864.

Ed. MEUNIER, Ge Juge de Paix.

Les Directeurs soussignés, de payer, 812, pour cent d'intérêts, à partir de ce jour, sur les certificats non payés de scrip.

—DIRECTEURS—

Jas J Adams	F Durive
J H Elmer	C Kohn
J Goldstein	Jos Daynoodi
F Cazenave	A Broussard
T F Queyrouz	J J Fermandez
R W Ogden	J A Saignouret
P Lobit	A Coutin

A Chiapella, Sec.

Compagnie d'Assurance mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1864, y compris les primes non expirées de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$404,878 34
Sur les risques des rivières	82,000 00
Sur les risques des mers	22,085 17
Total des primes	$507,963
Sa moitié—Primes non expirées le 31 mai 1864	$154,981 00
Primes remboursées	$ 18,730 84
	$173,681 84
Montant net des primes le 31 mai 1864	$334,282 07
Pertes payées pendant l'année	
Sur les risques d'incendie	$171,741 85
Sur les risques de rivières	32,000 00
Sur les risques de mers	84,199 11
Total	$287,941 46
Remboursé, 10 pour cent	15,000 00
Réassurance	11,980 92
Taxes	1,000 00
Dépenses, profits, perte et intérêt en escompte	$314,922 38
Bénéfice net	$19,359 69

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets spéculatifs	$72,111 67
Prêts garantis par hypothèque	36,540 00
Prêts personnels	208,000 00
Actions des banques	100,000 00
Actions de Bonpour	102,561 50
Bons hypothécaires	19,000 00
Billets de Bonpour, non courants	30,740 10
Billets de Bonpour, Crescent City	3,167 50
Billets à la Banque des Marchands	320 14
Primes en vue de perception	19,020 41
Intérêt à recevoir	1,000 00
Bons de l'union Compagnie maritime	9,84 00
En caisse	$1,001,222 30
Bénéfices à payer au juillet	$36,347 00
Intérêts dû et non réclamés	28,621 64
	$1,064,137 30

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS.

Qu'en ce conformant que le même jour 1864, personnel mai comparu, juge de paix dans et pour la dite paroisse, M. Charles Briggs, président, et Paul Fourcigny, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment sermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le bilan ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
F. FOURCIGNY, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce même jour 1864.

E. MEUNIER,
Troisième Juge de Paix.

A une assemblée des directeurs tenue le quatre juin 1864, il a été résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent sur les primes nettes de l'année, pour laquelle fin septième du scrip serait vendu le 1er août prochain. Il a été aussi résolu de payer, le second lundi de juillet prochain, six pour cent d'intérêt sur les billets contenus sur notre ancien scrip dont par le présent avis.

—DIRECTEURS—

C. Hillenkamp	Charles Briggs
J. Magendie	Daniel Hachick
J. C. Cordeiro	J. C. Lafontaine
Jas. Lewis	F. J. Rost
E. H. Hall	Peter Sauvinet

17 juin—20

Notice is hereby given that a meeting of the Forty Thousand and Bonpour of this Company will be held on Monday, the 20th day of December next, at 8 o'clock P. M., for the purpose of amending the charter, so as to limit the right of making such dividends as may be made on such terms as may dispose of the surplus for the benefit of the holders of the Bonpour.

JAS. EDWARDS, Secretary.

DR. FORBENTS

HAS transferred his Office to No. 5 Carondelet CONSULTATION HOURS, from 12 to 2 o'clock. novl 1m

---

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie, la publie conformément aux conditions requises par sa charte, savoir :

Nlle-Orléans, 14 décembre 1863.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1863, savoir	$156,365 31
Primes sur risques d'incendie	$113,325 82
Primes sur risques des rivières	36,000 00
Primes sur risques des rivières	6,037 47
	$156,363 29
A déduire, primes sur risques non expirés	$31,263 86
Primes remboursées	4,600 76
	$35,900 76
Montant des primes pour l'année 1863	$120,462 53
Pertes payées dans la même période, savoir :	
Alors d'incendies	$34,753 80
Risques des mers	26,936 92
Risques des rivières	4,241 76
	$65,116 34
Réassurance	3,646 18
Dépenses	4,963 22
Profits et pertes, dépenses, taxes, taxe de revenu intérieur, escompte en main, intérêt, &c.	32,301 69
	104,677 15
Bénéfice net pour l'année expirée le 30 novembre 1863	$15,785 38
Réunions, montant réservé pour réclamations non réglées	$ 17,000 00
	14,985 38

La Compagnie possède l'actif suivant :

Prêts sur actions de banque et en bon	$134,129 20
Prêts garantis par des actions de banque et des bons	16,987 00
Prêts sur actions et obligations de fer de la ville	33,619 00
Effets sur clients	36,000 00
Effets pour primes	31,265 20
En caisse	11,130 00
Scrip de différentes compagnies d'assurance	39,609 37
En caisse	$
Total de l'actif	$333,170

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il est notoire que, en quatre-vingt-quatre du dernier, il a été nommé un juge de la dite cité et pour la dite ville, soit comparu personnellement G. GAILLARD, président, et A. GRANGER, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déposent et certifient que l'état ci-dessus est une copie correcte, véritable et fidèle des livres de la dite Compagnie.

G. GAILLARD, président,
A. GRANGER, secrétaire.

Déclaré sous serment et signé devant moi ce 1er jour de décembre A. D. 1863.

F. M. O'NEAL,
2me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, après avoir mis de côté une somme suffisante pour calculer sur pertes non encore réglées et non portées que précédent, ceux de dépréciation des actions et des bons; SIX POUR CENT PINTEREST sur les certificats de profit, non encore payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, partir du 1er février 1864.

La Compagnie assure, comme par le passé, sur leur sécurité, les primes, contre les dangers de mers et des rivières, contre les pertes et les avaries occasionnées par l'incendie.

BUREAU, rue Carondelet, No 8.

DIRECTEURS.

J. Loisy	C. Olivier
Jas. A. White	Ap. Mitenberger
E. D'Mean	J. A. Sloan
Bosh	A. Bidault
Le	G. Lecomte
	A. Mayer

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1864.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes reçues pour l'année expirée le 28 février 1864	$308,000 70
Savoir—primes d'incendie	136,734 82
de de mariage	63,313 30
de de rivières	8,950 34
Primes remboursées	3,148 74
Primes non expirées	27,839 00
	40,000 74
Montant net des primes	$268,000 70
Pertes payées, savoir—	
Pertes payées	$25,379 95
Pertes payées sur mer	57,029 74
Pertes payées sur rivières	3,849 00
	86,078 67
Dépenses, taxes, &c., moins l'escompte	16,933 58
	$103,012 25
Balance	50,987 56
Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non payés	28,623 00
Net	$ 22,364 56

Que la compagnie garde en réserve pour payer les pertes non encore réglées :

L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Placé en hypothèques sur propriétés	$76,323 00
Placé en bons de la ville	61,770 00
Placé en bons de la Louisiane	36,328 00
Placé en actions de banques	64,000 00
Placé en scrip de la Compagnie d'assurance Mutuelle	22,264 00
Prêts garantis par des actions	20,120 00
Effets	20,000 00
Primes en voie de perception	43,115 00
Propriétés foncières	15,000 00
En caisse	22,854 00
Total	$ 5,065 00

Le tableau qui précède est une copie exactement des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
L. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermenté et signé par devant moi le 12 mars 1864.

Deuxième Juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de profits et non réclamés, à partir de lundi, 9 mai 1864.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice Président.

J. F. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Chas Briggs	F Anderson, Geo W Dunbar
A Carriere	Jas Kerling, W Fox
Geo A Fletcher	A R Montgomery, Jas Jackson
Hamp Fletcher	Wm Frank, F W Saboulaid
E Kramer	Alfred Kearney, Arch Montgomery
E Dupuy	A Fleischel, E Marquez
Chs Lafitte	O Prosperie, Ad Dubreuil
J Vance, Jr	Geo W Hynson, C O Talbot
J Ayme	F E Stockmeyer, W C Wells
M Kreiger	A F Robinson, Geb W Coates
N M Beckwith	A F Stobson, Geo Wolsdorf.

17mars

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes non expirées le 30 novembre 1863 :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1863 :	
Sur les risques d'incendie	$151,617 96
Sur les risques de mer	15,952 80
Sur les risques de rivières	1,682 76
	$170,153 50
Total des primes	$230,651 79
En moins	
Primes non expirées le 30 sept. 1863	$ 67,951 30
Primes remboursées	1,807 04
	$ 69,758 34
Montant net des primes le 30 sept. 1863	$170,433 15
Pertes payées, savoir :	
Sur les risques d'incendie	$ 43,203 54
Sur les risques de mer	22,264 54
Sur les risques de rivières	3,016 00
	$ 71,316 08
Quinze pour cent remboursé	3,976 54
Dépenses, taxes, intérêt et contingent	20,959 00
	$105,546 44
Bénéfice net	72,886 71
Montant net des primes	170,433 15
En moins—montant des primes non expirées le 31 déc. 1863	20,512 20
Montant participant au bénéfice	$149,920 95
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Billets payables à ordre	$ 37,136 40
Billets garantis par hypothèques	20,000 00
En caisse	118,077 30
Primes en voie de perception	34,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	104,765 00
Scrips de différentes compagnies d'assurance	9,000 00
En caisse	$ 462,718 2
Bénéfices à payer au juillet	$ 36,347 00
Intérêts dû et non réclamés	28,621 64
	$ 64,968 64
Actif net	$ 397,749 38

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS.

Qu'en ce conformant que le même jour 1864, personnel mai comparu, juge de paix dans et pour la dite paroisse, M. Paul Fourcigny, président, et Paul Fourcigny, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le bilan ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
F. FOURCIGNY, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce 6 juin 1864.

E. MEUNIER,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir de ce jour huit de novembre prochain, un intérêt de six pour cent sur les certificats non payés de profit, sur portant, double certificats en à leurs ayants-cause. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de trente-cinq (35) pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 30 septembre 1863. Il sera fait à cet effet, des certificats à partir du 1er novembre.

—Directeurs—

G W Schaook	J M Caballero
T Bailey Blanchard, jr.	M Hillenkoch
Charles Portail	F A Rodgers
C H Lagrave	Jas Barnett
Albin Rodriguez	Chas Harper
Leo Lanoix	F J Verez

LUBIN'S HAIR DRESSING

FLORILINE,

For Beautifying, Preserving and Strengthening

The Hair.

IS purely a vegetable preparation, distilled from Mexican and tropical Flowers, from the South of France, recognized to be the most delicately perfumed and dressing for the hair preparation ever offered to the American public.

IT WILL RESTORE LOST HAIR!

It will prevent Hair from falling out!

It will restore gray and faded Hair to its original color.

Full instructions accompany each bottle.

For sale by

B. B. MOGGIN, Druggist.
B. B. Druggist, Corner of Carondelet and Gravier streets.

novl4

Cash Advances.

THE SAM ANDERS made an approved Cash Advance on Cotton, Sugar, Molasses, &c. Apply at 67 Gravier street.

novl

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie, la publie conformément aux conditions requises par sa charte, savoir :

Nlle-Orléans, 14 décembre 1863.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1863, savoir	$156,365 31
Primes sur risques d'incendie	$113,325 82
Primes sur risques des rivières	36,000 00
Primes sur risques des rivières	6,037 47
	$156,363 29
A déduire, primes sur risques non expirés	$31,263 86
Primes remboursées	4,600 76
	$35,900 76
Montant des primes pour l'année 1863	$120,462 53
Pertes payées dans la même période, savoir :	
Alors d'incendies	$34,753 80
Risques des mers	26,936 92
Risques des rivières	4,241 76
	$65,116 34
Réassurance	3,646 18
Dépenses	4,963 22
Profits et pertes, dépenses, taxes, taxe de revenu intérieur, escompte en main, intérêt, &c.	32,301 69
	104,677 15
Bénéfice net pour l'année expirée le 30 novembre 1863	$15,785 38
Réunions, montant réservé pour réclamations non réglées	$ 17,000 00
	14,985 38

La Compagnie possède l'actif suivant :

Prêts sur actions de banque et en bon	$134,129 20
Prêts garantis par des actions de banque et des bons	16,987 00
Prêts sur actions et obligations de fer de la ville	33,619 00
Effets sur clients	36,000 00
Effets pour primes	31,265 20
En caisse	11,130 00
Scrip de différentes compagnies d'assurance	39,609 37
En caisse	$
Total de l'actif	$333,170

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il est notoire que, en quatre-vingt-quatre du dernier, il a été nommé un juge de la dite cité et pour la dite ville, soit comparu personnellement G. GAILLARD, président, et A. GRANGER, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déposent et certifient que l'état ci-dessus est une copie correcte, véritable et fidèle des livres de la dite Compagnie.

G. GAILLARD, président,
A. GRANGER, secrétaire.

Déclaré sous serment et signé devant moi ce 1er jour de décembre A. D. 1863.

F. M. O'NEAL,
2me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, après avoir mis de côté une somme suffisante pour calculer sur pertes non encore réglées et non portées que précédent, ceux de dépréciation des actions et des bons; SIX POUR CENT PINTEREST sur les certificats de profit, non encore payés aux détenteurs ou à leurs ayants-cause, partir du 1er février 1864.

La Compagnie assure, comme par le passé, sur leur sécurité, les primes, contre les dangers de mers et des rivières, contre les pertes et les avaries occasionnées par l'incendie.

BUREAU, rue Carondelet, No 8.

DIRECTEURS.

J. Loisy	C. Olivier
James A. White	Ap. Mitenberger
E. D'Mean	J. A. Sloan
Bosh	A. Bidault
Le	G. Lecomte
	A. Mayer

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 1er mars 1864.

DIXIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes reçues pour l'année expirée le 28 février 1864	$308,000 70
Savoir—primes d'incendie	136,734 82
de de mariage	63,313 30
de de rivières	8,950 34
Primes remboursées	3,148 74
de non expirées	27,839 00
	40,000 74
Montant net des primes	$268,000 70
Pertes payées, savoir—	
Pertes payées	$25,379 95
de sur mer	57,029 74
de sur rivières	3,849 00
	86,078 67
Dépenses, taxes, &c., moins l'escompte	16,933 58
	$103,012 25
Balance	50,987 56
Six pour cent d'intérêt sur les certificats de scrip non payés	28,623 00
Net	$ 22,364 56

Que la compagnie garde en réserve pour payer les pertes non encore réglées :

L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Placé en hypothèques sur propriétés	$76,323 00
Placé en bons de la ville	61,770 00
Placé en bons de la Louisiane	36,328 00
Placé en actions de banques	64,000 00
Placé en scrip de la Compagnie d'assurance Mutuelle	22,264 00
Prêts garantis par des actions	20,120 00
Effets	20,000 00
Primes en voie de perception	43,115 00
Propriétés foncières	15,000 00
En caisse	22,854 00
Total	$ 5,065 00

Le tableau qui précède est une copie exactement des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
L. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 9 octobre 1863.

JOSEPH GUVILLIER, notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir de ce jour huit de novembre prochain, un intérêt de six pour cent sur les certificats non payés de profit, sur portant, double certificats en à leurs ayants-cause. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de trente-cinq (35) pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 30 septembre 1863. Il sera fait à cet effet, des certificats à partir du 1er novembre.

—Directeurs—

G W Schaook	J M Caballero
T Bailey Blanchard, jr.	M Hillenkoch
Charles Portail	F A Rodgers
C H Lagrave	Jas Barnett
Albin Rodriguez	Chas Harper
Leo Lanoix	F J Verez

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes non expirées le 30 novembre 1863 :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1863 :	
Sur les risques d'incendie	$151,617 96
Sur les risques de mer	15,952 80
Sur les risques de rivières	1,682 76
	$170,153 50
Total des primes	$230,651 79
En moins	
Primes non expirées le 30 sept. 1863	$ 67,951 30
Primes remboursées	1,807 04
	$ 69,758 34
Montant net des primes le 30 sept. 1863	$170,433 15
Pertes payées, savoir :	
Sur les risques d'incendie	$ 43,203 54
Sur les risques de mer	22,264 54
Sur les risques de rivières	3,016 00
	$ 71,316 08
Quinze pour cent remboursé	3,976 54
Dépenses, taxes, intérêt et contingent	20,959 00
	$105,546 44
Bénéfice net	72,886 71
Montant net des primes	170,433 15
En moins—montant des primes non expirées le 31 déc 1863	20,512 20
Montant participant au bénéfice	$149,920 95
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Billets payables à ordre	$ 37,136 40
Billets garantis par hypothèques	20,000 00
En caisse	118,077 30
Primes en voie de perception	34,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	104,765 00
Scrips de différentes compagnies d'assurance	9,000 00
En caisse	$ 462,718 2
Bénéfices à payer au juillet	$ 36,347 00
Intérêts dû et non réclamés	28,621 64
	$ 64,968 64
Actif net	$ 397,749 38

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS.

Qu'en ce conformant que le même jour 1864, personnel mai comparu, juge de paix dans et pour la dite paroisse, M. Charles Briggs, président, et Paul Fourcigny, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le bilan ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
F. FOURCIGNY, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce même jour 1864.

E. MEUNIER,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir de ce jour huit de novembre prochain, un intérêt de six pour cent sur les certificats non payés de profit, sur portant, double certificats en à leurs ayants-cause. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de trente-cinq (35) pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 30 septembre 1863. Il sera fait à cet effet, des certificats à partir du 1er novembre.

—Directeurs—

G W Schaook	J M Caballero
T Bailey Blanchard, jr.	M Hillenkoch
Charles Portail	F A Rodgers
C H Lagrave	Jas Barnett
Albin Rodriguez	Chas Harper
Leo Lanoix	F J Verez

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent DE LA NOUVELLE-ORLEANS

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte nouvelle, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes pour l'année expirée le 30 avril 1863 :	
Primes sur les risques d'incendie	$152,065 16
Primes sur les risques des mers	27,619 72
Primes de des rivières	17,857 00
	$196,901 88
Montant net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1863	$156,876 24
Pertes dans la même période :	
Risques d'incendie	$48,300 00
Risques des mers	15,970 21
Risques des rivières	16,607 00
	$71,881 13
Pertes payées, dépenses, ses taxes, les profits et pertes, moins l'escompte et les polices (non compris le bénéfice d'intérêt issus au dessous)	36,775 72
	108,656 85
Profit net des primes pour l'année expirée le 30 avril 1864	27,981 39
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Prêts garantis et actions publiques	$92,364 00
Prêts sur hypothèques	18,000 00
Effets pour primes, &c	61,000 00
Primes en voie de perception	38,148 72
Propriété foncière (bureau dans la rue du Champ)	60,000 00
Réunions, montant réservé pour réclamations non réglées	17,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	618,700 00
Argent n'ayant pas cours	63,500 00
Scrip d'autres compagnies	21,170 00
En caisse	20,819 33
Total de l'actif	$1,042,452 83

Le susdit Bonnemont est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS, Président.
WM. H. RICE, Secrétaire pro tem.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 21 mai 1864.

F. M. O'NEAL,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de profits et non réclamés, à partir de lundi, 9 mai 1864.

CHARLES BRIGGS, Président.
A. CARRIERE, Vice Président.

J. F. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Chas Briggs	F Anderson, Geo W Dunbar
A Carriere	Jas Kerling, W Fox
Geo A Fletcher	A R Montgomery, Jas Jackson
Hamp Fletcher	Wm Frank, F W Saboulaid
E Kramer	Alfred Kearney, Arch Montgomery
E Dupuy	A Fleischel, E Marquez
Chs Lafitte	O Prosperie, Ad Dubreuil
J Vance, Jr	Geo W Hynson, C O Talbot
J Ayme	F E Stockmeyer, W C Wells
M Kreiger	A F Robinson, Geb W Coates
N M Beckwith	A F Stobson, Geo Wolsdorf.

17mars

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle Orléans.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes non expirées le 30 novembre 1863 :

Primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1863 :	
Sur les risques d'incendie	$151,617 96
Sur les risques de mer	15,952 80
Sur les risques de rivières	1,682 76
	$170,153 50
Total des primes	$230,651 79
En moins	
Primes non expirées le 30 sept. 1863	$ 67,951 30
Primes remboursées	1,807 04
	$ 69,758 34
Montant net des primes le 30 sept. 1863	$170,433 15
Pertes payées, savoir :	
Sur les risques d'incendie	$ 43,203 54
Sur les risques de mer	22,264 54
Sur les risques de rivières	3,016 00
	$ 71,316 08
Quinze pour cent remboursé	3,976 54
Dépenses, taxes, intérêt et contingent	20,959 00
	$105,546 44
Bénéfice net	72,886 71
Montant net des primes	170,433 15
En moins—montant des primes non expirées le 31 déc 1863	20,512 20
Montant participant au bénéfice	$149,920 95
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Billets payables à ordre	$ 37,136 40
Billets garantis par hypothèques	20,000 00
En caisse	118,077 30
Primes en voie de perception	34,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane, de la ville et autres bons	104,765 00
Scrips de différentes compagnies d'assurance	9,000 00
En caisse	$ 462,718 2
Bénéfices à payer au juillet	$ 36,347 00
Intérêts dû et non réclamés	28,621 64
	$ 64,968 64
Actif net	$ 397,749 38

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE D'ORLEANS.

Qu'en ce conformant que le même jour 1864, personnel mai comparu, juge de paix dans et pour la dite paroisse, M. Paul Fourcigny, président, et Paul Fourcigny, secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, ont déclaré que le bilan ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHARLES BRIGGS, Président.
F. FOURCIGNY, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi, ce même jour 1864.

E. MEUNIER,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir de ce jour huit de novembre prochain, un intérêt de six pour cent sur les certificats non payés de profit, sur portant, double certificats en à leurs ayants-cause. Ils ont résolu en outre de déclarer un dividende de trente-cinq (35) pour cent sur le montant net des primes de la compagnie pour l'année expirée le 30 septembre 1863. Il sera fait à cet effet, des certificats à partir du 1er novembre.

—Directeurs—

G W Schaook	J M Caballero
T Bailey Blanchard, jr.	M Hillenkoch
Charles Portail	F A Rodgers
C H Lagrave	Jas Barnett
Albin Rodriguez	Chas Harper
Leo Lanoix	F J Verez

UNION INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS

SEVENTH ANNUAL STATEMENT of the Union Insurance Company, published as required by